

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE SUR
MOSELLE DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2017**

Sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire,

Étaient présents : Mr RIGOLLET, Maire, MM FERBACH, VAN'T LAND, Mmes SCHMERBER, POINSOT, Adjoints, MM. VANNSON M, PASCOLINI, VANNSON S, PARMENTIER, Mmes CHARBONNIER, MANGEL.

Étaient excusés : M. BRACONNOT, Mme LANDREA

Était absente : Mme JEANMOUGIN

Secrétaire de séance : Mr FERBACH, Adjoint

ORDRE DU JOUR

En préambule le Conseil Municipal a tenu à remercier Monsieur Jean-Michel THOMAS, instituteur, qui a fait valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année.

- **Domaine et patrimoine** – Locations (3-3)
N° 1 - Résiliation d'un bail de location de logement
- **Domaine et patrimoine** – Autres actes de gestion du domaine public (3-5)
N° 2, 3 - Demandes de subventions aux aménagements paysagers dans le cadre de remises en état, d'intérêt paysager, de parcelles communales
- **Institutions et vie politique** – Délégation de fonctions (5-4)
N° 4 - Délégation au Maire en matière de marchés publics
- **Institutions et vie politique** – Intercommunalité (5-7)
N° 5 - Approbation du rapport d'activités du SIVU Tourisme Hautes Vosges
- **Finances locales** – Décisions budgétaires (7-1)
N° 6, 7 - Décisions modificatives au budget primitif : budget général, budget maison de santé
- **Finances locales** – Subventions (7-5)
N° 8 - Opération de réhabilitation d'assainissements non collectifs - Demande de subventions pour la phase travaux
- **Finances locales** – Divers (7-10)
N° 9 - Revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus

- **Autres domaines de compétences** – Autres domaines de compétences des Communes (9-1) :

N° 10 - Convention régissant les modalités d'utilisation du mur d'escalade de la salle des sports

- **Autres domaines de compétences** – Vœux et motions (9-4) :

N° 11 -Motion de soutien à la candidature de la Ville de PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

- Compte-rendu des décisions du Maire prises sur délégation donnée par le Conseil Municipal

- **Affaires et informations diverses.**

DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)

RESILIATION DU BAIL DE LOCATION DE LOGEMENT DE MONSIEUR THOMAS GROSGEMANGE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de résilier le bail de location de l'appartement du RDC du bâtiment de la Poste situé au n°2 Place du 2 Octobre 1944, avec effet du 9 Août 2017.

DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC (3-5)

PLAN PAYSAGE - AMENAGEMENTS PAYSAGERS - DOSSIER DE MONSIEUR JOBARD GUILLAUME - 2^{EME} TRANCHE

SITUATION DE LA PARCELLE

Propriétaire de la parcelle	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Surface totale de la parcelle	Surface concernée 2 ^{ème} tranche
Commune de Saint Maurice sur Moselle	Le Lait	AI	14	15 ha 17 ca	3 ha

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de se porter maître d'ouvrage pour les travaux nécessaires à la remise en état d'intérêt paysager, de la parcelle indiquée ci-dessus, par Monsieur Guillaume JOBARD, éleveur ovins, domicilié à SAINT MAURICE SUR MOSELLE 18 rue du Mont ;

- **SOLLICITE** toutes aides financières potentielles qui permettent de cofinancer le projet paysage à savoir :

- FNADT massif à hauteur de 30 % sur le montant HT
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES à hauteur de 40 % sur le montant HT

- **PRECISE** que la participation de l'exploitant agricole correspond au solde y compris la TVA soit 1830.37 €. Elle sera payable à la Commune, après réalisation des travaux, l'année N+1, ceci afin de donner à l'exploitant agricole, de la souplesse au niveau de sa trésorerie (ex : travaux réalisés en 2017 - participation de l'exploitant payable en 2018). Une convention sera établie entre la Commune et l'exploitant agricole à cet effet.

- **PRECISE** que ces dispositions ne seront valables que si les subventions sont accordées ;

- **DESIGNE** comme personne référente, chargée de suivre ce dossier et de transmettre les informations au Conseil Municipal, Monsieur Michel PASCOLINI ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC (3-5)

PLAN PAYSAGE - AMENAGEMENTS PAYSAGERS - DOSSIER DE MONSIEUR JEAN-PIERRE AUBERT

SITUATION DE LA PARCELLE

Propriétaire de la parcelle	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Surface totale de la parcelle	Surface concernée 2 ^{ème} tranche
Commune de Saint Maurice sur Moselle	Les Fontaines	AH	62	17 ha 31 ca	1 ha

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de se porter maître d'ouvrage pour les travaux nécessaires à la remise en état d'intérêt paysager, de la parcelle indiquée ci-dessus, par Monsieur Jean-Pierre AUBERT, domicilié à SAINT MAURICE SUR MOSELLE 32, Rue du Tertre ;

- **SOLLICITE** toutes aides financières potentielles qui permettent de cofinancer le projet paysage à savoir :

- FNADT massif à hauteur de 30 % sur le montant HT
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES à hauteur de 40 %.

- **PRECISE** que la participation de Monsieur AUBERT correspond au solde, y compris la TVA, soit 2 091.00 €. Elle sera payable à la Commune, après réalisation des travaux, l'année N+1, ceci afin de donner Mr Jean-Pierre AUBERT, de la souplesse au niveau de sa trésorerie (ex : travaux réalisés en 2017 - participation de l'exploitant payable en 2018). Une convention sera établie entre la Commune et Mr Jean-Pierre AUBERT à cet effet.

- **PRECISE** que ces dispositions ne seront valables que si les subventions sont accordées ;

- **DESIGNE** comme personne référente, chargée de suivre ce dossier et de transmettre les informations au Conseil Municipal, Monsieur Michel PASCOLINI ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DELEGATION DE FONCTIONS (5-4)

DELEGATION A LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de donner délégation de signature pour raisons de service et en cas d'empêchement du Maire à la Directrice Générale des Services dans la limite de 5 000 €.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE (5-7)

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SIVU TOURISME HAUTES-VOSGES 2016

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le rapport d'activités pour l'exercice 2016 du SIVU Tourisme Hautes-Vosges.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF « MAISON DE SANTE » N°1

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires du budget primitif, ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Sens (dépense ou recette)	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	011	6226	Honoraires	+ 7 000.00 €
Recettes	77	774	Subvention exceptionnelle du budget général	+ 7 000.00 €

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF "BUDGET GENERAL" N°1

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires du budget primitif, ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Sens (dépense ou recette)	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	67	6748	Autres subventions exceptionnelles	+ 7 000.00 €
Recettes	74	74718	Autres subventions	+ 7 000.00 €

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

REHABILITATION DE 17 INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Système à réaliser	Nombre	Montant travaux TTC	Montant étude TTC	Montant MOE TTC	Frais de gestion	Montant total TTC
Filière traditionnelle	6	64 510.00 €	1 656.00 €	2 304.00 €	600.00 €	69 070.00 €
Filtre compact et micro- station	8	78 760.00 €	2 208.00 €	3 072.00 €	800.00 €	84 840.00 €
Filtre planté	1	12 485.00 €	276.00 €	384.00 €	100.00 €	13 245.00 €
Filière traditionnelle entre 10 et 20 Eh	1	22 429.00 €	276.00 €	384.00 €	100.00 €	23 189.00 €
Filière traditionnelle supérieure à 20 Eh	1	30 602.00 €	2 760.00 €	3 840.00 €	1 000.00 €	38 202.00 €
Total	17	208 786.00 €	7 176.00 €	9 984.00 €	2 600.00 €	228 546.00 €

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de poursuivre les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif pour 17 installations,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de l'opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

FINANCES LOCALES – DIVERS (7-10)

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS – REVALORISATION DES MONTANTS MAXIMAUX BRUTS MENSUELS

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** l'indemnité du Maire et des Adjointes au maximum prévu par le CGCT soit 100 % de l'indice maximal de la Fonction Publique à compter du 1^{er} Août 2017 étant précisé que la population municipale est de 1415 habitants.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES (9-1)

CONVENTION D'UTILISATION DU MUR D'ESCALADE SITUE DANS LA SALLE DE SPORTS AVEC L'ASSOCIATION EJM

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - VŒUX ET MOTION (9-4)

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE 2024

Le Conseil Municipal,

-**APPORTE** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

AFFAIRES DIVERSES

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES (9-1)

ADOPTION DU REGLEMENT RELATIF A L'UTILISATION DU TERRAIN DE TENNIS EN BETON POREUX

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'adopter le règlement relatif aux conditions d'accès au terrain de tennis en béton poreux,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir une convention régissant les conditions d'utilisation du terrain avec l'EPIC tourisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES (7-6)

PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 80 € au titre de la participation syndicale budgétaire du Syndicat Mixte.
- **PRECISE** que cette somme sera prélevée sur le compte 6554 du budget de l'exercice 2017.

FINANCES LOCALES - DIVERS (7-10)

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR - TYPE CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal,

* **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances éteintes ci-après :

- Factures d'eau pour un montant de 157.99 €
- Factures d'assainissement pour un montant de 253.86 €

DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE (3-6)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION « LA FARANDOLE »

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document avec l'association « La Farandole » représentée par son président Monsieur Tony ZUCCHETTO.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER OU DEMANDES D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS A L'UN DES DROITS DE PREEMPTION				
NOM PROPRIETAIRE	SITUATION DU BIEN	DÉSIGNATION DU BIEN	NOM DE L'ACQUÉREUR	ADRESSE DE L'ACQUÉREUR
M.H.M	Rue du 26 Novembre	Non bâti	Monsieur et Madame Benoît GROSJEAN	8, Rue de l'Agne

Liste des travaux commandés :

Stade : réfection de deux façades 22 459.98 €
Travaux de voirie : 30 415.80 € (Noiregoutte, Pont du Lait, Presles, Morteville)
Travaux d'éclairage public : 16 315.20 € (Luminaire Rue du Tertre, Rue des Chênes, Armoire Rue d'Alsace)
Aménagements des abords de la cantine : 22 648.00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Subventions du Conseil Départemental des Vosges :

Subvention de 1 878.00 € pour les travaux de réfection des façades du stade
Subvention de 1 537.00 € pour les travaux d'éclairage public
Subvention de 2 694.00 € pour les travaux de réfection des voies communales 2, 6, 11 et 32

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de protection des périmètres des captages, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental des Vosges. A ce sujet, Monsieur le Maire donne lecture d'un mail, des services en charge de l'instruction de ce dossier, précisant que le prix du m3, pour la Commune de Saint Maurice sur Moselle, est bien inférieur à 1 Euro. De ce fait, bien que ces travaux soient potentiellement éligibles aux aides du Département, la Commune ne remplit pas la condition d'accès aux subventions du fait d'un prix de l'eau trop faible.

Remerciement pour attribution de subvention :

- Etablissement français du sang

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45